

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03113

Numéro SIREN : 821 859 931

Nom ou dénomination : A V R

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2024 sous le numéro de dépôt A2024/006240



VILLEMEUR-AUDIT-RESSOURCES

Société de Commissaires aux Comptes

SARL A.V.R

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 €

7 Voie HERMES

31190 AUTERIVE

RCS TOULOUSE 821 859 931

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A.V.R,
SOCIETE A RESPONSABILITEE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



**commissaire
aux comptes**

Inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Région de Toulouse Midi-Pyrénées
1, Place Auguste Albert – 31500 TOULOUSE – Téléphone 05 62 18 71 21
Email : olivier.villemeur@villemeur-associes.fr
RCS 393 925 953

SARL A.V.R

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
7 Voie HERMES
31190 AUTERIVE
RCS TOULOUSE 821 859 931**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A.V.R,
SOCIETE A RESPONSABILITEE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés ,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 Décembre 2023, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes arrêtés au 31 décembre 2022 font apparaître des capitaux propres de 88 201 €. Ces comptes ont été approuvés par les associés lors de leur assemblée générale et le résultat de l'exercice a été porté en report à nouveau.

Une situation au 31 octobre 2023 a été produite à la demande des associés. Il ressort de celle-ci un résultat net de 20 358 € et des capitaux propres de 108 559 € .

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de la constitution de la société, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Je n'ai pas eu connaissance d'avantages particuliers.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Toulouse, le 19 décembre 2023
Le Commissaire aux comptes et à la transformation
Olivier VILLEMEUR

